

Règlement Intérieur du II^{ème} Tournoi du Comité de Saône-et-Loire Dimanche 11 juin 2023

Article 1 : L'association "**Comité Départemental des Clubs d'Échecs de Saône-et-Loire**", représentée par son président **Bernard Agius**, organise son tournoi d'échecs rapide annuel, homologué FIDE Juillet 2023 Rapide Juillet 2023 sous le n° **59553**. Le «**II^{ème} Tournoi du Comité de Saône-et-Loire**» se déroule en **7 rondes**, le **dimanche 11/06/23** au **Centre Culturel et de Congrès – Boulevard du Collège - 71600 Paray-le-Monial**.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE en 2022 à Chennai (Inde) et entrées en application de 1^{er} janvier 2023 ainsi que celles particulières de la **FFE**. C'est l'annexe A des Échecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.4 qui s'applique. **Les pages 56 et 57 du livre de l'arbitre, concernant l'annexe A des Échecs rapides, sont affichées dans la salle.**

Article 3 : La cadence est de **15 minutes pour chaque joueur, incrémentée de 3 secondes par coup joué.**

Article 4 : Les appariements se font au **Système Suisse** intégral dans l'ordre des rondes 1 à 7. Le joueur qui a fait contrôler sa licence et réglé ses droits d'inscription est apparié à la 1^{ère} ronde. Affichage des appariements **5 minutes avant chaque ronde**. Présence de l'Arbitre **jusqu'à 18h30**. Vérification des licences : **dimanche 11/06/23 de 08h30 à 09h30**. Clôture des inscriptions : **09h30**. Horaire de Jeu : **09h30 → 17h30**. Clôture du Tournoi : **dimanche 11/06/23 à 17h30**.

Article 5 : Droits d'inscriptions : **adulte : 12 € et jeune : 6 € (15 € et 8 € à partie du 08/06/23)**. **225 € de Prix. Lots par catégories et sexe, médailles pour tous les autres moins de 20 ans.**

Article 6 : Départage des ex aequo : **1. Buchholz, 2. Buchholz Médian, 3 Performance.**

Article 7 : Particularités locales :

- avoir une attitude convenable,
 - analyse interdite dans l'aire réservée au tournoi, une salle est prévue à cet effet,
 - éviter toute discussion et toute lecture suspecte,
 - on considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés,
 - signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français,
 - partie nulles par accord mutuel permises.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral.

Article 8 : Arbitre principal : **Fargère Jacky, AFO2**,
Arbitre secondant : **Néant**.

Article 9 : Un **Jury d'appel** sera constitué d'au moins trois personnes (arbitre exclu) avant le début de la première ronde et **sera affiché** dans la salle de tournoi.

Article 10 : Droit à l'image. En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration à l'organisateur au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 11 : Mesures sanitaires. **Les participants se conforment aux règles sanitaires en vigueur au 11/06/23.**

Article 12 : Tous les participants s'engagent à respecter ce **Règlement Intérieur** et la **Charte du Joueur d'Échecs** qui doivent être affichés dans la salle du Tournoi par l'Arbitre ou par l'Organisateur, avant la 1^{ère} ronde.

Les organisateur, Bernard Agius et Gaël Decure

L'Arbitre Principal, Jacky Fargère